

ASSEMBLÉE NATIONALE22 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES - (N° 2343)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 136

présenté par

M. Ghomi, M. Armand, Mme Bregeon, M. Pierre Cazeneuve, M. Fugit, Mme Genetet, M. Haddad,
Mme Hai, M. Labaronne, M. Lefèvre, M. Mournet, M. Véran et M. Vojetta

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer au mot :

« économique »

les mots :

« et souveraineté économiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement permet de préciser le champ d'intervention de l'article 4 concernant les gels d'avoirs.